



De la main courante à la plainte

Par **lexi24**, le **14/07/2008** à **12:19**

Bonjour,

Je viens prendre conseil auprès de vous car je suis complètement perdu. Je suis resté avec mon ex petit ami pendant 4 mois. Durant cette période il a du changé de carte sim afin que son ex petite amie ne le dérange plus. IL est revenu vivre chez ses parents et a essayé de s'en sortir. Pour l'aider je lui ai prêté 30€uros c'est rien du tout mais pour une étudiante c'est beaucoup. Un beau jour il est parti retrouvé cette ex petite amie sans explication. Ses parents étant inquiet de ne pas le voir rentrer sont allés à la police le déclarer disparu. Il s'est revenu en contact avec moi et ça a mal fini je l'ai giflé. Il s'est retourné contre moi et j'ai eu le malheur de le griffer. (Tous cela s'est passé devant témoins.) Il a déposé une main courante contre moi pour coup et blessures. Mais également son ex petite amie (avec qui il vit aujourd'hui) a également déposé une main courante contre moi pour nuisance diverses. Hors cette personne je ne la connais pas, je ne l'ai jamais vu j'ai jamais entendu le son de sa voix, j'ai jamais communiqué avec elle ou alors à mon insu. Après cela j'ai envoyé une lettre à mon ex et il a répondu par une autre main courante avec comme motif un truc en rapport entre les concubins et/ ou maris. Hors nous avons jamais habité ensemble et encore moins était marié. Que puis-je faire? Merci d'avance pour vos réponses